
**Personnel Communal - Comité Technique Paritaire - Collège Collectivité -
Désignation d'un nouveau délégué suppléant, fonctionnaire de la Ville
de Besançon**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 22 mai 1989, le Conseil Municipal avait désigné les six fonctionnaires titulaires et suppléants de la Ville de Besançon et du Centre Communal d'Action Sociale chargés de représenter la Collectivité et l'Établissement Public précités au sein du Comité Technique Paritaire commun à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale.

Mme LONCHAMP, déléguée suppléante Collège Collectivité, ayant sollicité sa mise en disponibilité à compter du 1^{er} janvier 1994, il est proposé pour la remplacer, de désigner M. Daniel PENGRECH, Secrétaire Général Adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.